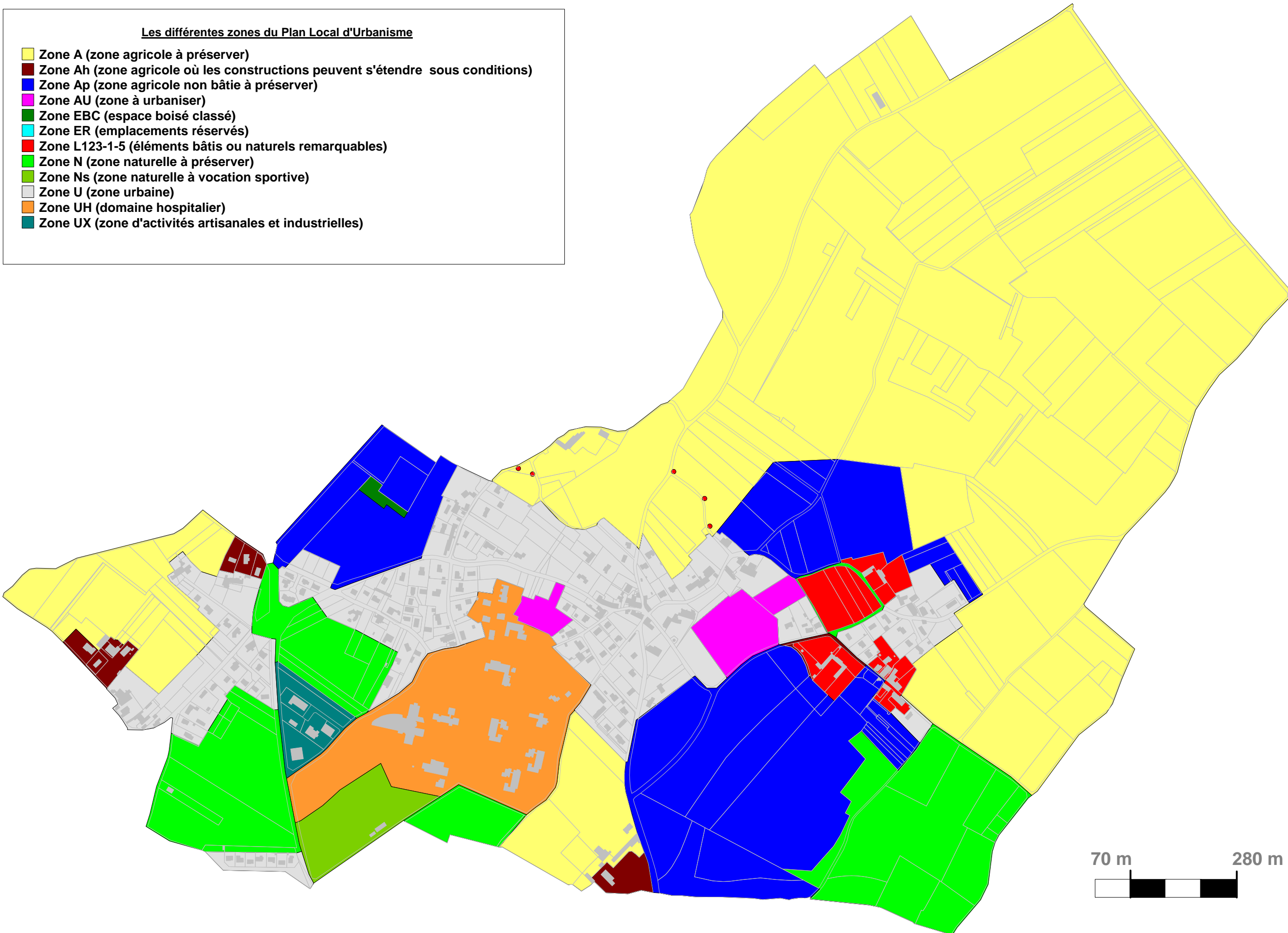


Les différentes zones du Plan Local d'Urbanisme

- Zone A (zone agricole à préserver)
- Zone Ah (zone agricole où les constructions peuvent s'étendre sous conditions)
- Zone Ap (zone agricole non bâtie à préserver)
- Zone AU (zone à urbaniser)
- Zone EBC (espace boisé classé)
- Zone ER (emplacements réservés)
- Zone L123-1-5 (éléments bâtis ou naturels remarquables)
- Zone N (zone naturelle à préserver)
- Zone Ns (zone naturelle à vocation sportive)
- Zone U (zone urbaine)
- Zone UH (domaine hospitalier)
- Zone UX (zone d'activités artisanales et industrielles)



Conception : V. LINLAUD

# SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE